

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

E-mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

Le jeudi 02 mai 2013 à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des diagnostics accessibilité par VERITAS
2. Adoption du compte rendu de la séance du 28 mars 2013
3. Informations
4. Remplacement de la chaudière à l'église
5. Demande de subvention au Conseil Général pour le remplacement de la chaudière
6. Convention de gestion, d'entretien et de surveillance du domaine routier départemental avec le Conseil Général
7. Dissolution des Budgets « Eau »
8. Adoption de l'accord local relatif à la fixation et à la répartition du nombre de délégués siégeant au Conseil communautaire de la CCCR et modification de ses statuts.
9. DIVERS

Le Maire
Philippe WANTZ



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 02 Mai 2013

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

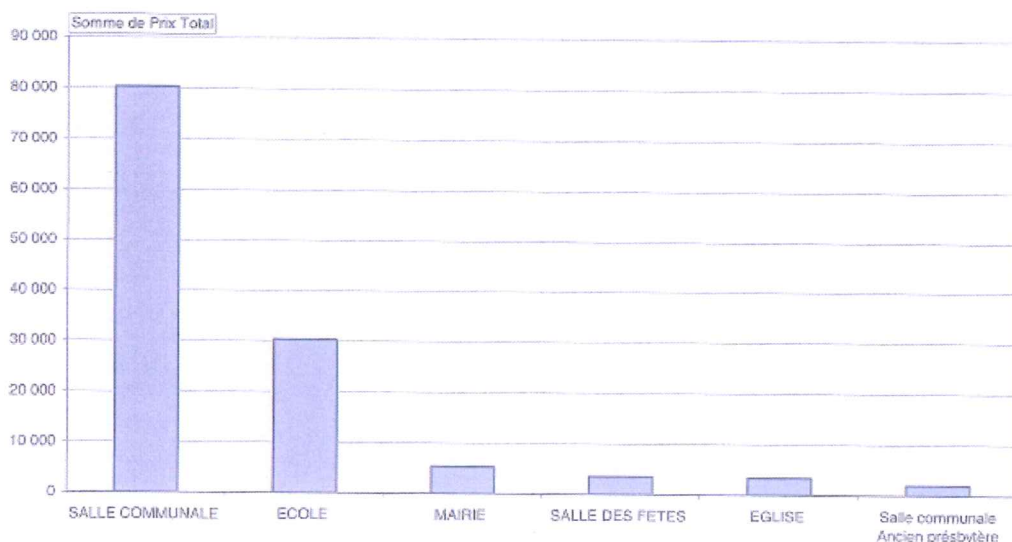
Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, MUHLMEYER Etienne, WISSER Sébastien

Membres absents et excusés : EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne

20h10 : Monsieur PEYA du Bureau VERITAS présente la synthèse des diagnostics ERP (Établissement recevant du Public) et PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

DIAGNOSTICS ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES : Lors de sa visite dans la commune, le bureau VERITAS a élaboré des fiches « constats » pour tous les bâtiments communaux, mettant en évidence les écarts par rapport à la réglementation sur l'accessibilité. VERITAS propose des solutions techniques en vue de la correction des écarts relevés ainsi qu'une estimation financière des solutions techniques proposées en se basant sur des critères d'urgence sachant que les travaux d'amélioration devraient être réalisés avant 2015. (Échéance qui pourrait être repoussée).



Chapitre	
Ascenseurs, transports mécaniques	65 000
Sanitaires	19 000
Cheminements extérieurs	12 600
Escaliers	10 300
Circulations intérieures horizontales	7 500
Portes, portiques et sas	7 400
Stationnement automobile	3 000
Total	124 800

Monsieur PEYA explique que des dérogations peuvent être demandées quand les travaux sont trop onéreux.

Exemple : un ascenseur est préconisé dans la salle communale. Or, le coût des travaux est estimé à 65 000€. La commune peut demander à remplacer l'ascenseur par un élévateur.

Le Maire constate que,

- lors des travaux réalisés à la salle communale il y a deux ans, la société qui a installé la porte d'entrée n'a pas rendu la commune attentive aux dimensions obligatoires requises pour les personnes handicapées.
- L'espace sanitaire n'est pas suffisant pour accueillir une personne circulant en fauteuil roulant.

DIAGNOSTICS ACCESSIBILITÉ VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Le rapport repose sur l'observation de la rue Principale, la rue de l'École et la rue Sainte Odile. L'estimation financière des travaux de mise en accessibilité frôle les 340 000€.

Les principaux constats concernent la délimitation des passages piétons, la largeur des trottoirs qui ne sont pas totalement adaptés et les grilles des avaloirs qui ont des ouvertures supérieures à 2cm. (= danger pour les fauteuils roulants ou les cannes). De plus, il n'y a pas d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite sur les parkings existants.

Le Maire estime que la priorité devra être donnée aux travaux les plus urgents et propose de programmer les autres travaux ultérieurement.

Jean-Claude HUCK propose de tenir compte des constats pour les prochains travaux de la rue de l'École.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal : 21h00

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 28 mars 2013 pour approbation.
Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

12 VOIX POUR

1 ABSTENTION

2 INFORMATIONS

1) Compte-rendu réunion STEP (18/04) Commenté par Jean-Claude HUCK

Jean-Claude HUCK et Roland EINHART ont représenté la commune lors de la réunion de travail sur l'étude de la possibilité d'adapter l'Arrêté de rejet au contexte de fonctionnement de la Station d'Épuration.

La commune de Rosenwiller est la seule à avoir engagé une étude des réseaux d'assainissement. Jean-Claude HUCK explique, que même si la commune de Bischoffsheim ne souhaite pas faire d'étude supplémentaire, les trois communes (Rosenwiller, Bischoffsheim et Rosheim) devront s'entendre concernant les futurs impacts des réseaux d'assainissement sur le Rosenmeer.

2) Compte-rendu réunion SDEA (23/04) Commenté par Jean-Claude HUCK

Suite à la réunion de la Commission des Marchés, qui a examiné les candidatures et analysé les offres, les marchés « eau » et « assainissement » ont été attribués à l'entreprise MTHA (MULLER Travaux Hydrauliques) pour :

- un montant de 31 615,65€ HT (assainissement) estimation : 35 000 € HT
- un montant de 187 018,92 € HT (eau) estimation : 177 000 € HT

Bien que renégociés par le SDEA, les montants des marchés restent supérieurs d'environ 15% aux estimations.

3) Compte-rendu réunion de lancement des travaux « Eau » et « Assainissement » rue de l'école (02/05) Commenté par Jean-Claude HUCK

- Les travaux devraient démarrer le 10 juin au plus tard pour une durée de 14 semaines.
- Un arrêté de circulation sera établi à compter du 03 juin.
- Le premier tronçon des travaux démarrera en haut de la rue de l'école jusqu'à la rue des moutons.
- L'entreprise envisage de procéder au remplacement de la conduite rue de l'Eglise, par éclatement au vu de l'étroitesse de la rue.
- Suite aux difficultés à trouver une décharge, l'entreprise est autorisée à réaliser éventuellement un traitement à la chaux avec les matériaux extraits si ces derniers le permettent. La commune devra prévoir un emplacement afin de procéder au traitement à proximité du chantier.
- L'achèvement total du chantier est prévu fin novembre.

4) Bilan ES Commenté par le Maire

Le Maire présente des histogrammes sur 3 ans : (éclairage public et bâtiments)

- la consommation de l'éclairage reste stable alors que la consommation des bâtiments fluctue en fonction de la rigueur de l'hiver.
- des dépenses : hausse qui correspond à la hausse du kwh
- du coût par habitant : 28,65 €

Les graphiques seront en annexe du compte-rendu

Jean-Georges HUCK souhaite intégrer un éclairage alterné pour certains créneaux horaires, qui d'après lui seraient sur-éclairés. Le Maire indique que des solutions existent, mais qu'elles sont très onéreuses et demandent 10 à 15 ans pour être rentables. Par contre, il souligne que pour les nouvelles installations, si la faisabilité le permet, des variations d'intensité seront prévues. (ex : la rue de l'Ecole)

5) Ecole : maintenance informatique Commenté par Pierre RUEL

Voilà déjà 3 ans que l'Ecole Numérique Rurale (ENR) a été installée à l'école élémentaire de Rosenwiller, et la maintenance informatique arrive à terme. Il s'agit maintenant soit de la prolonger, soit de choisir un nouveau système. Pierre RUEL insiste sur le fait que l'école a rencontré beaucoup de problèmes avec le serveur actuel. Une solution, plus simplifiée et plus sécurisante, serait de louer un emplacement sur une plate-forme informatique. Avec cette solution les mises à jour et l'installation des anti-virus se feraient au niveau de la plate-forme et n'incomberaient pas aux enseignantes. Cette maintenance offre également la possibilité de remplacer certains logiciels pédagogiques (au choix de la Directrice). Madame HATT a fait des essais, qui se sont avérés très satisfaisants. Le coût de cette maintenance reviendrait à environ 1 000€ /an + frais de mise en service pour la première année (1 650€). Le coût est important, mais si l'école numérique veut être maintenue, une maintenance s'avère nécessaire. La dépense peut être dégressive si la commune choisit de s'engager sur 2 ou 3 ans, mais le Maire souhaite d'abord tester la plate-forme afin d'en juger l'efficacité. Jean-Claude HUCK souhaite que l'information soit relayée lors d'une prochaine commission d'école : la commune paiera la maintenance informatique si l'école numérique est utilisée régulièrement par les enseignantes.

En parallèle, Pierre RUEL informe les conseillers que l'achat des deux ordinateurs pour la section maternelle pourrait se faire par le biais de la CCCR qui lance un appel d'offre groupé, étant donné que d'autres communes ont également des besoins informatiques.

3. REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE Commenté par le Maire

Le Maire explique qu'en accord avec le Conseil de Fabrique, c'est l'entreprise JUNG qui a été retenue. L'offre de l'entreprise est économiquement la plus intéressante et la prise en charge des travaux que souhaitent effectuer le Conseil de fabrique et la commune en régie

a pu être mise au point avec M. JUNG dans un esprit de franche collaboration. Les travaux effectués en régie seront : le démontage de la chaudière actuelle, le nettoyage du local chaufferie, la modification de l'escalier pour permettre de descendre les nouvelles citernes qui seront installées dans le local chaufferie, la démolition du mur du local fioul actuel, le démantèlement de la citerne actuelle par une entreprise spécialisée et la fermeture du local par maçonnerie.

Le Conseil de Fabrique participera à hauteur de 50% du montant des travaux.

Les travaux de l'entreprise JUNG pourraient démarrer courant juin.

Point 3 : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE

VU la nécessité de remplacer la chaudière de l'église ;

VU la consultation d'entreprises menée en collaboration avec le Conseil de Fabrique ;

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIE les travaux de remplacement de la chaudière de l'église à l'entreprise JUNG & CIE pour un montant de 30 598 € HT
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE *Commenté par le Maire*

Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 10% par le Conseil Général.

Point 4: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE

VU la nécessité de remplacer la chaudière de l'église ;

VU la consultation d'entreprises menée en collaboration avec le Conseil de Fabrique ;

VU le devis présenté par l'entreprise JUNG & CIE en date du 19 avril 2013 d'un montant de 30 598 € HT

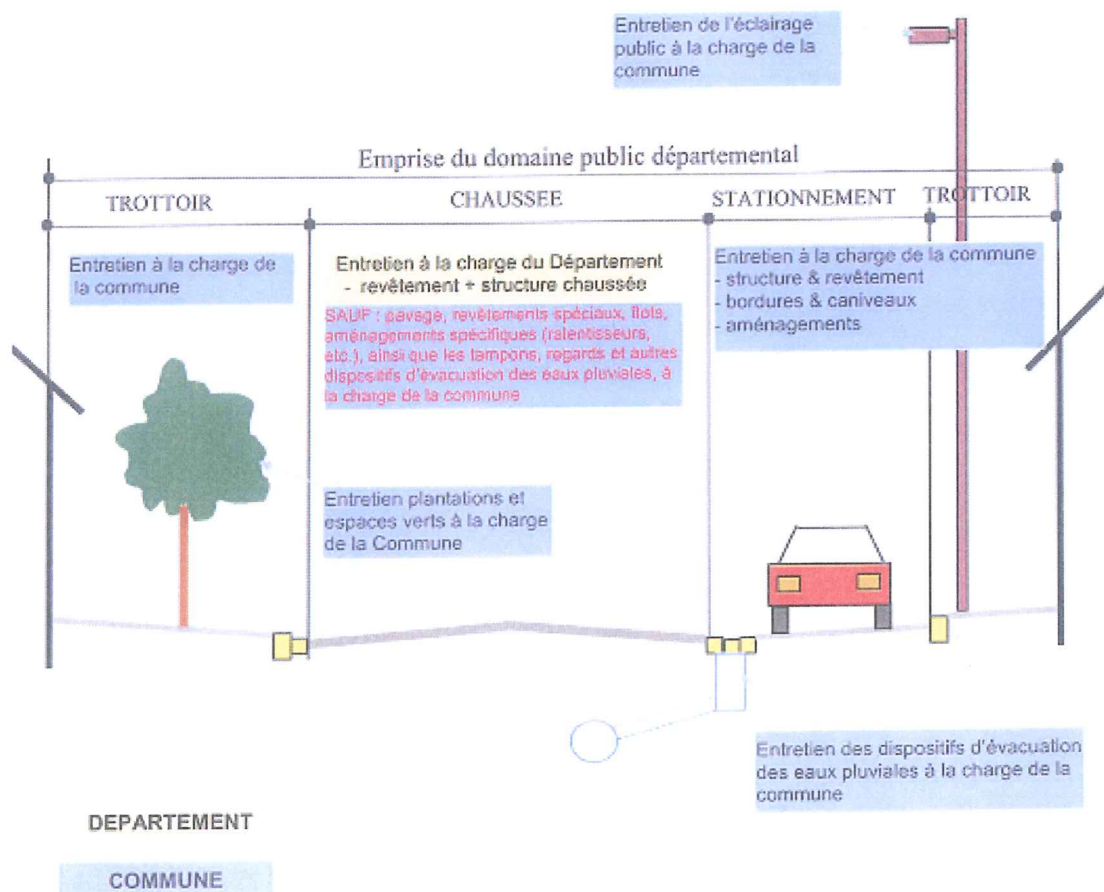
Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE le Conseil Général pour le subventionnement du remplacement de la chaudière de l'église
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,

5. CONVENTION DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DU DOMAINE ROUTIER DEPARTEMENTAL AVEC LE CONSEIL GENERAL *Commenté*

par le Maire

Le Maire fait lecture aux conseillers des points importants de la convention. Il explique que les trottoirs dépendent de la Commune et la voirie du Département. C'est cette répartition des tâches qu'il convient d'acter.



Point 5 : CONVENTION DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DU DOMAINE ROUTIER DEPARTEMENTAL

VU l'article L.321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Président du Conseil Général gère le domaine du Département et à ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion, et notamment en matière de circulation ;

VU l'article L 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace Moselle, notamment l'article L2542-3, qui prévoit que le maire dispose des

CONSIDERANT qu'il a apparu nécessaire d'organiser les interventions du domaine public départemental tant en agglomération qu'hors agglomération, conformément aux principes d'intervention appliquées par le département et notamment le Schéma Routier Départemental, le Document d'Organisation de la Viabilité Hibernale, le Schéma Directeur de la Signalisation Directionnelle.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, situés sur le domaine public routier départemental, autres que celles définies par les textes en vigueur, sauf dispositions contraires susceptibles d'être définies par des actes spécifiques tels que notamment arrêtés de police, autorisation de voirie ...

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention et tous les documents relatifs à cette opération relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Rosenwiller

6. DISSOLUTION DU BUDGET « EAU » *Commenté par Pierre RUEL.*

Il s'agit d'une délibération complémentaire pour supprimer le budget « Eau »

Point 6 : DISSOLUTION DU BUDGET « EAU »

En raison du transfert total des compétences « Eau » au SDEA (délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2011), du transfert de l'actif et du passif ainsi que des résultats budgétaires, il convient de dissoudre le budget annexe « Eau » de la Commune de Rosenwiller à compter du 31 décembre 2012.

Dissolution approuvée à l'unanimité.

7. ADOPTION DE L'ACCORD RELATIF A LA FIXATION ET A LA REPARTITION DU NOMBRE DE DELEGUES SIEGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCCR ET MODIFICATION DE SES STATUTS

Commenté par Le Maire

Le Bureau de la CCCR propose un accord local qui définit le nombre de délégués communautaires affecté à chaque commune en fonction du nombre d'habitants.

**Point 7 : ADOPTION DE L'ACCORD LOCAL RELATIF A LA
FIXATION ET A LA REPARTITION DU NOMBRE DE DELEGUES
SIEGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCCR ET
MODIFICATION DES SES STATUTS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les nouvelles modalités de composition du Conseil communautaire instaurées par les lois N°2010-1563 du 16/12/2010 et N°2012-1561 du 31/12/2012 (cf. annexe) ainsi que la proposition d'accord local soumise et adoptée par l'Assemblée plénière de la CCCR, lors de sa séance du 26 mars dernier.

VU les dispositions des articles L.5211-6-1 et L.5211-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°10-13 du 26/03/2013 de la CCCR relative à la fixation et à la répartition des délégués siégeant au Conseil communautaire de la CCCR et à la modification de ses statuts ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de cet accord local s'appliquera à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2014 ;

CONSIDERANT que les populations à prendre en compte sont les populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi N°2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité ;

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- **VALIDE** l'accord local relatif à la fixation et à la répartition des sièges entre les 9 communes membres (Bischoffsheim, Boersch, Grendelbruch, Griesheim près Molsheim, Mollkirch, Ottrott, Rosheim, Rosenwiller, Saint-Nabor) au sein du Conseil communautaire de la CCCR, selon les modalités ci-après définies ;
- **APPROUVE** la fixation du nombre de sièges et leur répartition au sein du Conseil communautaire de la CCCR entre les 9 communes membres (Bischoffsheim, Boersch, Grendelbruch, Griesheim près Molsheim, Mollkirch, Ottrott, Rosheim, Rosenwiller, Saint-Nabor), comme suit :

Population comprise entre	Nombre de sièges (délégués titulaires) par communes concernées	Communes concernées
1 et 1000 habitants	2	Mollkirch, Rosenwiller et Saint-Nabor
1001 et 1999 habitants	3	Grendelbruch, Ottrott
2000 et 2999 habitants	4	Boersch, Griesheim près Molsheim
3000 et 3999 habitants	5	Bischoffsheim
4000 et 4999 habitants	7	Rosheim
Total	32 délégués	

- DECIDE DE MODIFIER les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim, plus précisément, son article 4 :

Rédaction actuelle :

Article 4 - Composition du conseil et répartition des délégués

① *La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé "conseil de communauté" composé de délégués des communes membres, selon la répartition suivante :*

- *pour les communes représentant plus du quart de la population : 5 délégués et 2 suppléants ;*
- *3 délégués et un suppléant pour les autres communes associées*

Comme suit :

Nouvelle rédaction :

Article 4 - Composition du conseil et répartition des délégués

① *La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé "conseil de communauté" composé de délégués des communes membres, selon la répartition suivante :*

<i>Population comprise entre</i>	<i>Nombre de sièges (délégués titulaires) par communes concernées</i>	<i>Communes concernées</i>
<i>1 et 1000 habitants</i>	<i>2</i>	<i>Mollkirch, Rosenwiller et Saint-Nabor</i>
<i>1001 et 1999 habitants</i>	<i>3</i>	<i>Grendelbruch, Ottrott</i>
<i>2000 et 2999 habitants</i>	<i>4</i>	<i>Boersch, Griesheim près Molsheim</i>
<i>3000 et 3999 habitants</i>	<i>5</i>	<i>Bischoffsheim</i>
<i>4000 et 4999 habitants</i>	<i>7</i>	<i>Rosheim</i>
<i>Total</i>	<i>32 délégués</i>	

➤ AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Maire informe que l'Assemblée Nationale a adopté définitivement le 17 avril 2013 le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires : le scrutin de liste est abaissé à 1000 hab. (3500 hab. Antérieurement). Ainsi pour Rosenwiller, les candidats peuvent continuer à se présenter de façon isolée ou groupée et la parité homme/femme n'est pas exigée.

8. DIVERS

Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES

DP 067 410 13 E0002 VELTEN Bruno	Ravalement de façade	ACCORDE
DP 067 410 13 R0003 HELMBACHER Maurice	Mur de soutènement	En cours
DP 067 410 13 R0004 LIENHARDT Daniel	Ravalement de façade	En cours
DP 067 410 13 R0005 BENDELE Jean-Paul	Panneaux solaires	En cours

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 12 R0002 DUFFNER Philippe	Réhabilitation d'une maison d'habitation en 4 logements	En cours
--------------------------------------	--	----------

Démolition de la grange au 87 rue principale

Suite au désistement de l'entreprise BTP LA FONTAINE, la commune a lancé une nouvelle consultation pour le désamiantage de la grange en haut du village.

C'est l'entreprise AMIANTEKO de BERGHEIM (68) qui a fait la meilleure offre pour un prix de 19 980€ HT (démolition et destruction de la dalle comprises). De plus, le Maire souligne que cette nouvelle offre est moins chère que celle de BTP LA FONTAINE (27 600€ HT).

Les travaux pourront démarrer la deuxième semaine du mois de juillet.

Eclairage de l'église

Le chantier a été effectué conformément au cahier des charges, il reste cependant des points ouverts qui ont été pris en compte par l'entreprise SOGECA, maître d'œuvre.

- La programmation des horaires d'extinction de l'éclairage ne fonctionne pas.
- Le phare de l'école est mal réglé (halo important dans le ciel).
- On constate une zone d'ombre sur l'église due à la suppression du phare sur la façade de la Mairie

L'Ami du Peuple

Pour encourager le dynamisme civique des communes de notre région, l'Ami Hebdo et ses partenaires offrent 1000 € aux associations des communes d'Alsace qui ont eu le plus fort taux de participation électorale lors du référendum du 07 avril dernier. Avec 566 électeurs inscrits, soit 59,89 % de taux de participation, la Commune de Rosenwiller a remporté le premier prix « Urne d'Or » dans la catégorie « les communes alsaciennes de 501 à 3000 électeurs inscrits ».

Un tirage au sort entre toutes les associations de la commune permettra à l'association sélectionnée de recevoir le chèque de 1000 €.

Le Maire souhaite associer la ville de Rosheim à la cérémonie. Rosheim ayant remporté le deuxième prix « Urne d'Argent » dans la catégorie « les 3 communes alsaciennes de plus de 3000 électeurs inscrits »

Cérémonie du 8 mai

Le Maire invite l'ensemble des conseillers à participer à la cérémonie du 8 mai. Un office sera célébré à 9h30, suivi du dépôt de gerbe vers 10h15. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Prochaines dates

- 07 juin à 20h : Préparation de la journée de présentation des associations (1^{er} septembre) par le Comité des Fêtes

Feu de la Saint-Jean

Le Maire informe les conseillers qu'un habitant de la commune s'inquiétant de l'ampleur du feu et de sa proximité par rapport aux habitations, demande la présence des pompiers lors de la manifestation du 18 mai prochain.

Le Club des Jeunes, organisateur de la Fête, devrait faire une demande au SDIS en précisant qu'à titre de mesure préventive, les sapeurs pompiers bénévoles de Boersch seraient d'accord pour encadrer la manifestation.

Divers :

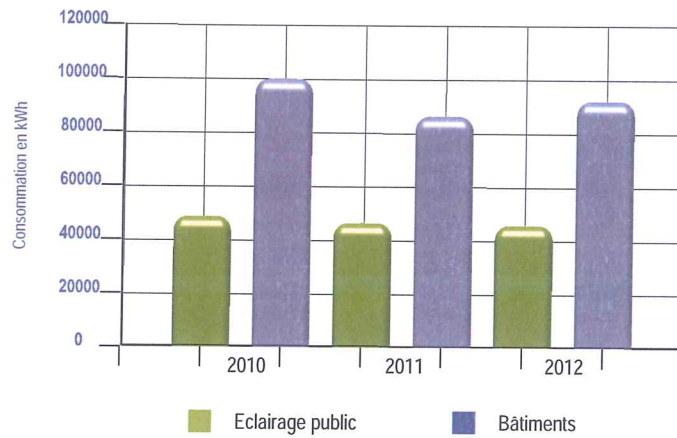
- *Le Maire* informe : étant donné qu'aucun administré de la commune ne s'est proposé au poste de « correspondant DNA », c'est Madame Laetitia PAZ, habitante d'Ottrott et native de Rosheim, qui rédigera les articles pour la commune de Rosenwiller.
- *Dominique BARABINOT* signale un manque de visibilité à la hauteur du panneau STOP de la rue verte à Rosheim
- *Etienne MUHLMAYER* va relancer l'ONF car les plantations prévues au lieu dit « Blaesselsmatten » n'ont pas encore démarré. Si ce n'est plus possible au printemps, elles devront être reportées à l'automne.
- Pour répondre à *Sébastien WISSER*, les travaux route de Gresswiller débuteront courant mai.
- *Jean-Georges HUCK* se fait le porte-parole du Club des Jeunes qui sollicite une subvention de la part de la commune pour financer le prochain feu d'artifice du 14 juillet prochain. (le montant du devis de 1 623€ a été négocié à 1 200€)
Le Maire invite le Club des Jeunes à faire une demande à Philippe MEYER qui interviendra au titre du Conseil Général.
Jean-Claude HUCK regrette ce surenchérissement d'année en année.
- *Jean-Claude HUCK* : l'inauguration du nouveau château d'eau avec Rosheim aura lieu le 26 octobre à 10h

Fin de la séance : 22h20

3. Vos consommations par usage:

Année civile	Eclairage public		Bâtiments		Total	
	kWh	Variation	kWh	Variation	kWh	Variation
2010	48.478	-	99.153	-	147.631	-
2011	46.212	-	85.545	-	131.757	-
2012	45.556	-	91.392	-	136.948	-

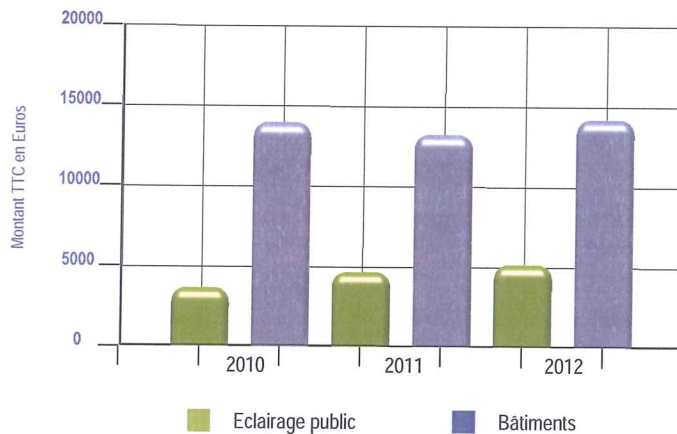
Vos consommations en kWh



4. Vos dépenses par usage (en Euros) :

Année civile	Eclairage public			Bâtiments			Total	
	Euros TTC	Variation	cEuros / kWh	Euros TTC	Variation	cEuros / kWh	Euros TTC	Variation
2010	3.650,87	-	7,53	13.854,68	-	13,97	17.505,55	-
2011	4.659,28	-	10,08	13.131,92	-	15,35	17.791,20	-
2012	5.141,71	-	11,29	14.082,77	-	15,41	19.224,48	-

Dépenses de la commune



5. Coût des usages par habitant (en Euros) : Nombre d'habitants de la commune : 671 (source INSEE)

Année civile	Eclairage public		Bâtiments		Total	
	Euros TTC	Variation	Euros TTC	Variation	Euros TTC	Variation
2010	5,44	-	20,65	-	26,09	-
2011	6,94	-	19,57	-	26,51	-
2012	7,66	-	20,99	-	28,65	-

Evolution du coût par habitant

